

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 16 mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 9 Mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 9
- Votants : 8 - Absents : 1

L'an deux mil vingt trois, le seize mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le neuf mars deux mil vingt trois et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER, Philippe FROGNEUX.

Absents excusés : Michael DHAUSSY

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GAUTIER Bruno,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 523 059.58 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	465 650.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	176 586.06
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	57 408.76
Résultat cumulé au 31/12/2022	523 059.58
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	523 059.58
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	114 266.06
Solde disponible affecté comme suit:	0.00

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	408 793.52
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Fait et délibéré à OCQUERRE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 17 mars 2023

Le Secrétaire de séance,
André LADET



Le Maire,
Bruno GAUTIER


